

## Thème : Actualité du droit d'asile

**Date :** Mardi 5 juillet 2022 de 15h à 18h

**Lieu :** Visioconférence

**Pré-requis :** être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau : 2**

### Objectifs :

- Comprendre la logique du droit d'asile dans le cadre du Régime d'asile européen commun (RAEC)
- Appréhender le fonctionnement de la Cour nationale du droit d'asile et les particularités du contentieux qui lui est propre (fond et procédure)
- Comprendre l'importance des considérations géopolitiques dans le contentieux de l'asile

### Méthodes mobilisées :

#### Programme :

- Place de la CNDA dans le contentieux de l'asile
- Déroulé d'une audience
- Conseils opérationnels pour la défense
- Actualité géopolitique et jurisprudentielle (fond et procédure)

➤ **Moyens pédagogiques :** Intervention orale interactive, communication des documents annexes supports à la formation (présentation Powerpoint + principales jurisprudences consultables) et conseils opérationnels.

➤ **Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

### Intervenant

Monsieur Philippe LAGRANGE, Professeur de Droit public à l'Université de Poitiers, Doyen honoraire de la Faculté de Droit et Sciences sociales, Juge assesseur (HCR) à la Cour nationale du droit d'asile.

#### Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
  - Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 80€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 40€ pour les avocats « jeune Barreau »
- Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet [www.avocats-ecoa.fr](http://www.avocats-ecoa.fr) ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2021 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.